

Sujet : [INTERNET] Poulailier de Sergines

De : :

Date : 17/05/2022 09:53

Pour : pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr

Mr le préfet,

J'interviens ici concernant le permis de construire délivré le 26/11/2021 par la mairie de Sergines à Mr Bourdon Eric pour l'implantation d'un poulailier industriel rue de l'arche.

J'habite à environ 350 mètres de ce futur poulailier qui me pose problème.

Mr le maire Mr Pitou à effectivement accordé ce permis de construire sans savoir si cela allait causer des nuisances envers ses administrés ce que je déplore car moi personnellement je m'oppose à ce projet pour plusieurs raisons(maltraitance animal,dévalorisation de mon bien immobilier,odeur,nuisance sonore etc...).

Comment de nos jours peut on encore accepter ce genre d'établissement près des habitations et qui sont inadmissible envers ses pauvres bêtes toujours pour des raisons financières.

Sans compter les épandages,vue très désagréable.

Sachez Mr le préfet que je suis très déçu de la façon qu'a notre maire de nous respecter en ne nous consultant pas pour ce genre de projet car nous sommes en première ligne avec certains voisins.

Mr le préfet, j'en appelle à votre bienveillance pour que ce permis soit annulé.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à mon mail,recevez,Mr le préfet,l'expression de ma haute considération.

Mr et Mme REYNIES

5 rue de la couée

89140 SERGINES

0633092552